

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

ANNEE 1964

--:--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU l'Ordonnance N°8 du 11 Janvier 1964 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le conseil des ministres étant obligatoirement entendu ;

SUR proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, chargé de la Défense, des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de l'Information ;

Le Conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Monsieur KARIMOU Mamadou est nommé Sous-Préfet de Boukombé, en remplacement de Monsieur Félicien ATAKOUN, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

COTONOU, le 3 MARS 1964

S.-M. APITHY

par le Président du Conseil ,
Chef du Gouvernement, chargé des
Affaires Intérieures,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliatiions :

PR	5	S/Préfec. Boukombé	1
VPR	15	Intéressés	2
DAI	5	DFP	2
DGF	2	DP	2
Trésor	2	JORD	1
Dép. N.O. .	1	SGG	4